

**COMPTE RENDU**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 19 janvier 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Patrick ECHEGUT, Maire.

**Etaient présent(e)s :** Patrick ECHEGUT, Joëlle TOUCHARD, Thomas VIOLON, Jacques MAURIN, Catherine DINE, Aurélien BRISSON, Séverine BEAUDOIN, Renaud BOYER, Nicolas RUELLE, Laurent PINAULT, Claire LELAIT, Karine MAILLARD, Françoise DUFOUR, Laurence GOUPIL

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Daniel GONNET, Olivier GIGOT, Brigitte LASNE DARTIALH

**Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir :** Véronique CHERIERE à Françoise DUFOUR,  
**A été élu(e) secrétaire de séance :** Laurence GOUPIL

-----  
Ordre du jour

1. CONSEIL MUNICIPAL : approbation du dernier compte rendu
2. CULTURE : Résidence Belle Image- renouvellement
3. LOIRE A VELO : avenant à la convention cadre relative à l'entretien
4. MARCHES PUBLICS- LOCAL ARCHIVES : avenant
5. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : mise à jour
6. QUESTIONS DIVERSES

Les comptes rendus des conseils de décembre 2016 et du conseil du 12 janvier 2017 sont adoptés, avec 1 abstention.

#### **DELIBERATION 2017 n° 3 : CULTURE : Résidence Belle Image- renouvellement**

M. le Maire propose au Conseil de renouveler la convention de résidence de la Belle Image comme elle avait été fixée en 2015.

Elle rappelle que dans le cadre de sa politique culturelle et de l'accès du plus grand nombre à la culture, la commune de Baule essaie de faciliter l'accueil des spectacles dans ses équipements.

Le Conseil sera attentif à l'action de la Belle Image sur le territoire.

Aussi, après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** à l'unanimité **décide** :

- **De renouveler** la convention de la résidence dans les mêmes conditions que l'année 2016
- **Donc de verser** une aide financière annuelle prévue dans le cadre de la saison culturelle arrêtée au Conseil de Novembre 2016
- **D'autoriser** le Maire à renouveler la convention de résidence pour l'année 2017.

#### **DELIBERATION 2017 n°4 : LOIRE A VELO : avenant à la convention cadre relative à l'entretien**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant proposé par le Conseil Départemental relatif au plan de sécurisation des tronçons inondables de l'itinéraire dans le Loiret en cas de crue de la Loire. Cet avenant fixe les missions du Département et celles de la Commune de Baule en fonction des équipements concernés.

Dans ce cadre, la Commune s'engage à mettre en place les panneaux informant les usagers aux points identifiés, des panneaux fournis par le Conseil Départemental

Après lecture par Monsieur le Maire des différents points de l'avenant,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

#### **DELIBERATION 2017 n°5 : MARCHES PUBLICS- LOCAL ARCHIVES : avenant**

Monsieur le Maire présente un avenant au marché de construction du local archives

L'objet de l'avenant concerne le lot de l'entreprise Toutravail :

- Compléments de fournitures

La plus-value engendrée atteint le montant de 519,15€ HT, portant le marché de 9 417,72 € HT à 9 936,87€ HT.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus visé.

#### **DELIBERATION 2017 n °6 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : mise à jour**

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques tels que l'inondation, les intempéries (chute de neige, tempête, orage, canicule, inondations) mouvements de terrains, transports de matières dangereuses

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise

Monsieur le Maire présente le plan communal tel que présenté et les modifications apportées sur les fiches actions après son arrêté en date du 24 mars 2010.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le Plan Communal de Sauvegarde
- **Prend acte** des modifications apportées sur les fiches actions

*Madame Catherine Dine informe que les procédures ont été développées et signale l'emplacement du PCS qui se trouve dans le bureau du secrétariat général/comptabilité, dans les placards à droite avec un écriteau sur la porte.*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Confirmer le planning des prochains conseils municipaux : le conseil de février sera probablement suspendu et reporté au 2 mars et celui de mars sera le 23 mars. Soit :

- 16 février : suspendu à confirmer
- 2 mars à 20h30 : conseil

#### **QUESTIONS DES ELUS :**

- Rencontre avec les anciens et les écoles jeudi 26 janvier à 13h30 pour les remerciements de la distribution des colis.
- M. le Maire fait un point sur les élections qui ont eu lieu au sein de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

**Aucune autre question n'étant abordée, le conseil est clos.**